

Séance du 31 mars 2025

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; Echevins
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS, Conseillers Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) - Candidature d'un représentant de la Commune au Conseil d'Administration

En vertu de l'article 15 des statuts de l'asbl Union des Villes et Communes de Wallonie, le Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie est composé de 39 membres et 6 observateurs désignés par l'Assemblée générale qui suit le renouvellement complet des conseils communaux (avril 2025).

Parmi ces membres, 25 sont à désigner parmi les Bourgmestres, Echevins et Conseillers communaux de la majorité présentés par les Communes.

Il est demandé au Conseil Communal d'acter le dépôt de la candidature de Monsieur DISABATO au sein du Conseil d'Administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,

D E C I D E :

Article 1er :

D'acter le dépôt de la candidature de Monsieur Manu DISABATO, Bourgmestre, en tant que représentant effectif au Conseil d'Administration de l'asbl Union des Villes et Communes de Wallonie.

Article 2 :

De transmettre la présente délibération à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

Présentation des comptes de l'exercice 2024, du rapport d'activités 2024 de l'ASBL « ADL de Frameries »

Lors de sa séance du 23 octobre 2008, le Conseil communal a décidé de créer une ASBL « ADL de Frameries ».

Lors de sa séance du 27 juin 2019, le Conseil communal a décidé de demander le maintien de l'ADL et le renouvellement de l'agrément de l'ASBL « ADL de Frameries ».

En date du 7 février 2021, le Gouvernement wallon a notifié via l'arrêté ministériel du 02 février 2021 sa décision d'agréer l'ADL de Frameries pour une durée de 6 ans (renouvelable) à condition de réviser le plan d'action 2021-2026 dans un délai de 6 mois à dater de la notification de l'arrêté. À la suite de cette révision, lors de la séance du 2 décembre 2021, la Commission d'agrément et d'accompagnement a demandé que le dossier soit une nouvelle fois revu dans les plus brefs délais (pour le 31 mai 2022), en concertation avec l'agent du SPW, afin de développer des projets d'envergure en phase avec l'ensemble des manquements et des besoins relevés dans l'analyse de territoire.

En date du 14 juin 2022, la Direction de l'Emploi et des Permis de travail a validé définitivement le dossier de renouvellement d'agrément de l'ADL de Frameries.

En vertu de la législation en vigueur, l'ADL doit s'engager à transmettre chaque année un rapport annuel sur les projets et les actions concrètes relatifs à l'année écoulée, ainsi que ses comptes annuels à la Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne.

La Commune de Frameries, en tant que fondatrice de l'ASBL « ADL de Frameries » est membre de l'ASBL.

L'article 29 des statuts de l'ASBL indique que les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant, le plan d'action et le rapport d'activité doivent être communiqués pour avis au Conseil communal annuellement. Il appartient dès lors au Collège communal de prendre connaissance des comptes de l'exercice 2024 et du rapport d'activités 2024 de l'ASBL « ADL de Frameries » et de les soumettre à l'avis du Conseil communal.

L'ensemble de ces pièces ont été soumises pour avis à l'Organe d'administration de l'ASBL « ADL de Frameries » qui a été organisé le 27 mars 2025.

L'ensemble de ces pièces seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale de l'ASBL « ADL de Frameries » qui sera organisée le 01 avril 2025.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

Article 1er :

De prendre connaissance et d'approuver les comptes de l'exercice 2024 et le rapport d'activités 2024 de l'ASBL « ADL de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

Convention Hydrants: contrôles et gros travaux

L'article 135, § 2, alinéa 1er de la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 (M.B. 3 septembre 1988) dispose que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. Il énumère les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des communes et parmi ceux-ci, figure « le soin de prévenir, par les précautions convenables, et celui de faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies, les épidémies et les épizooties » (art. 135, § 2, al. 2, 5° NLC).

En ce qui concerne plus particulièrement la lutte contre les incendies, l'article 7/1 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile (M.B. 31 juillet 2007) énonce que « § 1er. Les communes sont tenues de disposer de ressources suffisantes en eau d'extinction, conformément aux normes fixées par le Roi en vue de l'extinction d'incendies par les services opérationnels de la sécurité civile et l'organisation d'exercices pour ces services.

§ 2. Les communes inventorient les ressources en eau d'extinction et y apposent la signalisation adéquate afin de faciliter la localisation, l'accès et l'utilisation des ressources en eau d'extinction.

§ 3. Les communes assurent le contrôle et l'entretien des ressources en eau d'extinction. Elles veillent à ce que les hydrants et les vannes établis sur les réseaux de distribution d'eau soient en nombre suffisant et soient facilement accessibles et utilisables en tout temps.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la sécurité des citoyens et eu égard au fait qu'une manipulation inadéquate des bouches et des bornes incendies installées sur le réseau public de distribution peut altérer la qualité de l'eau distribuée ou provoquer des dégâts aux installations techniques du distributeur, il apparaît indispensable d'organiser de manière rigoureuse et harmonieuse la coopération entre les communes et la SWDE.

Ainsi, dans le but d'assister les communes desservies par la SWDE dans l'accomplissement de leurs obligations légales, la SWDE propose d'assurer l'entretien des hydrants situés sur leur territoire, conformément aux dispositions de la présente convention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,

J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De signer la convention avec la SWDE relative à l'entretien et à la réparation des hydrants présents sur le territoire de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Convention hydrants : Contrôles et gros travaux - Recours à l'article L1311-5 du CDLD

La zone de secours nous a envoyé un courrier en Mars 2024 sur des problèmes réguliers concernant les ressources en eau pour l'extinction des incendies. Suite à cela, différentes démarches ont été entreprises notamment vers la SWDE. Celles-ci ont aboutis en Février 2025 sur la présentation par la SWDE de leur nouvelle convention encadrant l'entretien et réparations des ressources en eau pour l'extinction des incendies.

Ces tâches incombent bien aux communes et sont notamment reprises dans la loi relative à la sécurité civile du 15/05/2007:

"Les communes assurent le contrôle et l'entretien des ressources en eau d'extinction. Elles veillent à ce que les hydrants et les vannes établis sur les réseaux de distribution d'eau soient en nombre suffisant et soient facilement accessibles et utilisables en tout temps."

Frameries dispose de 910 hydrants sur son territoire.

La convention se divise en 2 volets:

1. Volet contrôles et entretiens : visuels et complets (= hydrauliques) => en alternance une année sur deux

« Contrôle visuel » Déblayage, dégagement du sol, nivellement (sans terrassement), nettoyage et réparation petites pièces, enlever terre, (re)mise en peinture, vérification et petit entretien signalisation (lettre manquante)

« Contrôle complet » : toutes les opérations relatives au contrôle d'accès auxquelles s'ajoutent la vérification du bon fonctionnement hydraulique et le relevé des mesures du débit et de la pression de l'eau

2. Volet réparations et remplacements : Travaux nécessitant un terrassement : remplacements, nivellements, dégagement hydrant introuvable

Via un forfait équivalant au renouvellement de 10% du parc soit 91 hydrants pour Frameries

Enveloppe lissée sur 10 ans => 1% par an soit 9 hydrants /an (10 la 10e année)

1% du nombre hydrants x prix unitaire (2.829€ en 2025) indexé annuellement (25.461€ HTVA 6% / an pour Frameries)

Pour la 1er année il y a lieu de débiter par un contrôle complet soit 910 x 62,74 € = 57.093 € HTVA 6%

il y aura donc lieu de disposer d'un budget total de 82.554 € htva 6%

soit 87507,24€ TVAC (contrôle complet + 1%)

Pour la seconde année il y aura un contrôle visuel : 910 x 31,88 € = 29.011 € htva 6% soit 30.751.66 € TVAC

il y aura donc lieu de disposer d'un budget total de 54 472 htva 6% soit 57 740.32 TVAC (contrôle visuel +1%)

Ces budgets seront en alternance pendant 10 ans. Après cette période, il ne restera plus que les montants des contrôles sans le forfait remplacement. Attention ces montants seront à indexer.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique: Recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues pour honorer les factures de la SWDE dans le cadre de la signature de la convention ayant pour objet "Convention Hydrants: contrôles et gros travaux" pour un montant de 25.461€ HTVA 6%. Les autres montants seront prévus en MB1.

La délibération requise est adoptée.

Emplois vacants dans l'enseignement fondamental au 15 avril 2025

Le Décret du 06 juin 1994 relatif au statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés suivant les modalités fixées par les Commissions paritaires Locales ;

Considérant que sur base :

1. En primaire :

- des 33 emplois confirmés au 1er octobre 2024, soit : 792 p
- des 36 agents nommés à temps plein : - 864 p
- des 58 périodes vacantes d'accompagnement personnalisé : + 58 p
- des 8 périodes vacantes d'accompagnement personnalisé réservées au cours d'EPS : - 8 p
- des 73 périodes vacantes d'encadrement différencié : + 73 p
- des 60 périodes vacantes de reliquat : + 60 p
- des 8 périodes utilisées pour l'encadrement supplémentaire (gym, cpc, AP, ...) : - 8 p
- de la décision de proposer au Conseil Communal de nommer à titre définitif, 1 agent à 1/2 temps + 1 agent à temps plein au 1^{er} avril 2025, sur base des emplois vacants confirmés au 1er octobre 2024 : - 36 p

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en primaire : 67 périodes

2. En maternel :

- des 21,5 emplois confirmés au 1er octobre 2024 : 559 p
- des 19 agents nommés à temps plein : - 494 p
- des 6 périodes d'encadrement différencié : + 6 p
- des 15 périodes FLA : + 15 p

- de la décision de proposer au Conseil Communal de nommer, à titre définitif, 2 agents à temps plein et 1 agent à 1/2 temps au 1er avril 2025 : - 65 p

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en maternel : 21 périodes

3. En psychomotricité :

- des 2 périodes attribuées par 21 emplois entiers confirmés au 1er octobre 2024 : 42 p
- d'1 agent nommé à temps plein : - 26 p
- d'1 agent nommé à raison de 14 p : - 14 p
- de la décision de proposer au Conseil Communal de nommer, à titre définitif, 1 agent à raison de 2p au 1er avril 2025 : - 2 p

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en psychomotricité : 0 période

4. En philosophie et citoyenneté :

- des 33 périodes générées pour le cours de philosophie/citoyenneté (pc commun) et 12 périodes générées pour le cours de dispense (pc dispense) : 45 p
- des agents nommés : 1 à temps plein + 1 à raison de 20 périodes : - 44 p
- de la décision de proposer au Conseil Communal de nommer, à titre définitif, 1 agent à raison de 1p au 1er avril 2025 : - 1 p

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en PC dispense/PC commun : 0 période

5. En morale :

- des 12 périodes générées au 1er octobre 2024 : 12 p

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en morale : 12 périodes

6. En 2^{ème} langue/néerlandais :

- des 46 périodes générées pour le cours de 2ème langue/néerlandais au 1er octobre 2024 : 46 p
- des agents nommés : 1 à raison de 6 p + 1 à raison de 16 périodes : - 22 p

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en 2ème langue/néerlandais : 24 périodes

7. En éducation physique :

- des 66 périodes générées pour le cours d'éducation physique au 1er octobre 2024 : 66 p
- des agents nommés : 1 agent à raison de 20 périodes + 1 agent à raison de 22 périodes : - 42 p
- de 1 agent nommé à temps plein en DPPR : - 18 p
- des 8 périodes vacantes d'accompagnement personnalisé réservées au cours d'EPS : + 8 périodes

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes en éducation physique : 14 périodes

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'acter les emplois vacants au 15 avril 2025 dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026, à savoir :

- en primaire : 67 périodes
- en maternel : 21 périodes
- en morale : 12 périodes
- en 2^{ème} langue/néerlandais : 24 périodes
- en éducation physique : 14 périodes

Article 2 :

De soumettre ce point lors de la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Emplois vacants en religion au 15 avril 2025

L'article 32 du Décret du 10 mars 2006 relatif au statut des maîtres de religion et professeurs de religion, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux maîtres de religion et professeurs de religion concernés.

Sur base des chiffres de population au 30 septembre 2024, les périodes suivantes ont été générées au 1er octobre 2024 et sont donc à déclarer vacantes au 15 avril 2025 :

1. En religion catholique :

- périodes générées : 12 périodes

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes : 12 périodes

2. En religion protestante :

- périodes générées: 11 périodes

==> Nombre de périodes à déclarer vacantes : 11 périodes

3. En religion islamique et orthodoxe :

- aucune période n'est à déclarer vacante.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'acter les périodes vacantes en religion au 15 avril 2025, à savoir :

- religion catholique : 12 périodes
- religion protestante : 11 périodes

Article 2 :

De soumettre ce point lors de la prochaine Commission Paritaire Locale (COPALOC).

La délibération requise est adoptée.

Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2025

Le calcul de l'encadrement en primaire (capital-périodes), applicable du 1er jour au dernier jour de l'année scolaire, s'effectue sur base du nombre d'élèves régulièrement inscrits et observant une fréquentation régulière au 15 janvier de l'année scolaire précédente à la dernière heure de cours.

Dans l'enseignement primaire, chaque élève compte pour 1.

Les chiffres de population scolaire au 15 janvier 2025 en primaire ont été communiqués par les Directions d'école, confirmés par Mme Debaix C., vérificatrice, et sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois pour l'année scolaire 2025-2026, à savoir :

	Nombre d'élèves
Calmette	125
Champ Perdu	70
La Victoire	227
Libération	120
Léo Collard	+ 40 = 160
Centre	64
Sars-la-Bruyère	57
TOTAL	703

Le service enseignement informe de l'évolution des chiffres ces 5 dernières années :

	15/01/2020	15/01/2021	15/01/2022	15/01/2023	15/01/2024
Calmette	93	93	97	115	119
Champ Perdu	48	49	59	58	70
La Victoire	223	225	220	235	220
Libération	97	100	112	105	120
Léo Collard	56	64	52	56	44
Centre	61	56	54	67	61
Sars-la-Bruyère	53	56	53	60	54
TOTAL	631	643	647	696	688

Madame van HOUT prend la parole et indique que les chiffres sont très hauts, il y a plus de 700 élèves en primaire et c'est un chiffre qui n'a plus été atteint depuis longtemps. Elle félicite les équipes, les enseignants, les accueillants car il s'agit en effet du résultat de leur implication dans leur travail de tous les jours qui fait que ces écoles attirent de nouveaux élèves.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,

F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'acter les chiffres de population scolaire au 15 janvier 2025 en primaire, sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois pour l'année scolaire 2025-2026, à savoir :

	Nombre d'élèves
Calmette	125
Champ Perdu	70
La Victoire	227
Libération	120
	+
Léo Collard	40
	= 160
Centre	64
Sars-la-Bruyère	57
TOTAL	703

Article 2 :

De prendre acte que ce point sera soumis lors de la Commission Paritaire Locale (COPALOC).

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Emplois vacants au 15 avril 2025

L'article 31 dernier alinéa du Décret du 6 juin 1994 relatif au statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel tel que modifié, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

Au 15 avril 2025, les emplois vacants au sein de l'Académie de Musique sont les suivants :

- Chant Pop : 4 périodes
- Chant choral : 1 période
- Expression corporelle : 3 périodes
- Histoire de la musique : 2 périodes
- Percussions : 4 périodes

- Trompette : 6 périodes

Madame van HOUT dit que mis à part durant la période de Covid, l'académie repart sur de très bons chiffres. La volonté est de maintenir ces bons chiffres grâce au côté moderne qui fait que l'académie se développe et ne sombre pas dans un classicisme. Il y a une volonté d'intégrer une forme de modernité (comédie, musique chant pop,...), ce qui est attractif. C'est la clé du succès de l'académie. Madame van HOUT les félicite pour leur travail.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1^{er} :

D'acter les emplois vacants à l'Académie de Musique au 15 avril 2025, comme suit :

- Chant Pop : 4 périodes
- Chant choral : 1 période
- Expression corporelle : 3 périodes
- Histoire de la musique : 2 périodes
- Percussions : 4 périodes
- Trompette : 6 périodes

Article 2 :

De présenter ce point lors de la prochaine Copaloc;

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Chiffres de population au 31 janvier 2025

Sur base de la circulaire n°9286 du 18 juin 2024 relative aux dispositions de l'organisation de l'année scolaire 2024-2025 dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, la dotation de périodes de cours d'un domaine artistique ainsi que le montant des subventions de fonctionnement sont déterminés par le nombre d'élèves réguliers au 31 janvier.

Au 31 janvier 2025, les chiffres de population scolaire à l'Académie de Musique se répartissent comme suit :

Domaine de la Musique :

Filière préparatoire : **98 élèves**

Autres filières : **501 élèves**

Total : 599 élèves

Domaine des Arts de la parole :

Filière préparatoire : **1 élève**

Autres filières : **218 élèves**

Total : 219 élèves

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1^{er} :

D'acter les chiffres de population arrêtés au 31 janvier 2025, à l'Académie de Musique, sur base desquels s'effectuera le calcul de la dotation et des subsides de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

Domaine de la Musique :

Filière préparatoire : **98 élèves**

Autres filières : **501 élèves**

Total : 599 élèves

Domaine des Arts de la parole :

Filière préparatoire : **1 élève**

Autres filières : **218 élèves**

Total : 219 élèves

Article 2 :

De présenter ce point lors de la prochaine Copaloc;

La délibération requise est adoptée.

Réfection de la rue du Grenadier - ajout d'une nouvelle emprise à hauteur du garage de l'habitation sise rue du Grenadier, 34 - projet de plan d'emprise et document de cession

En ce début d'année 2025, le propriétaire de l'habitation sise rue du Grenadier, 34 à Eugies, qui avait accepté le principe de réaliser une emprise sur sa propriété dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Grenadier, s'est manifesté auprès du Service Technique aux fins de céder un second fragment de trottoir.

Un plan d'emprise de la parcelle située rue du Grenadier, 34 à Eugies a donc été réalisé ainsi qu'un document de cession permettant de rendre officiel l'accord du propriétaire.

La prochaine étape est donc la validation de la reprise de cette portion de parcelle aux conditions du document de cession rédigé par le Service Patrimoine.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

Article 1er :

D'approuver le document de cession amiable relatif à la parcelle privée de la rue du Grenadier, 34 à Eugies, cadastrée B 138t, concernée par une emprise (devanture du garage de l'habitation) et, valider le principe d'emprise sur cette parcelle privée.

Article 2 :

D'engager la procédure relative à la passation de l'acte relatif à cette emprise (incorporation dans l'acte actuellement en cours de rédaction pour les 5 autres emprises concernées de la rue du Grenadier), auprès du notaire Cauchies.

La délibération requise est adoptée.

Coron Saint-Waudru - Acquisition des parcelles C 1584h13, C 1584t10 et C 1584w10 - Présentation au Conseil Communal pour validation du lancement de la procédure d'expropriation

Suite aux nombreuses interpellations citoyennes concernant, d'une part, des problèmes de dépôts sauvages récurrents au niveau du Coron Saint-Waudru, et, d'autre part, des projets de stationnements, de garages ou bien encore d'agrandissement de propriétés privées, le Collège Communal du 05 septembre 2024 avait décidé de lancer l'instruction d'un dossier d'expropriation des parcelles privées du site, enchâssées entre les parcelles communales.

En effet, aucun projet ne pourra être imaginé sur cette zone sans en détenir toute la propriété.

Le lancement de cette procédure passe par la réalisation d'un dossier complet à présenter au Conseil Communal pour validation pour ensuite, être transmis au Guichet Unique de réception des Dossiers d'Expropriation, compétent en la matière.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

Article 1er :

D'approuver le lancement de procédure d'expropriation des parcelles privées C 1584h13, 1584t10 et 1584w10 situées au niveau du Coron Saint Waudru, sur base du dossier d'expropriation préparé par le Service Patrimoine de la Commune, aux fins d'acquisition de ces parcelles.

Article 2 :

De transmettre le dossier d'expropriation des parcelles privées C 1584h13, 1584t10 et 1584w10 situées au niveau du Coron Saint Waudru au Guichet Unique de réception des Dossiers d'Expropriation.

La délibération requise est adoptée.

Panathlon Wallonie-Bruxelles - Convention 2025-2027

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles sollicite le Collège communal de poursuivre l'adhésion à leurs actions et de signer une nouvelle convention qui sera effective de 2025 à 2027.

L'ASBL Panathlon propose les actions suivantes :

Axe SPORTS :

Prix du Fair-Play lors des mérites sportifs :

- Proposer aux clubs sportifs de réaliser des banderoles ou de nous envoyer leur geste Fair-Play, en vue d'instaurer un prix lors de la cérémonie des Mérites Sportifs et un relais remis en jeu chaque année ;

- Entrée en lice de notre lauréat pour les "Panathlon Fair Play Awards" annuels ;

Campagne "arbitrage" :

- Mettre en avant les arbitres de l'entité de Frameries via des actions de sensibilisation dans les clubs sportifs ;

Projet visant la "supra-communalité" :

- Organiser une journée sportive au centre sportif Max Audain sur le thème du Fair-Play ;

1.000Km du Fair-Play :

- Participer à l'action avec les clubs sportifs et les écoles de l'entité ;

Axe ENSEIGNEMENT :

- Réaliser un ciné-débat avec les élèves de 5ème et 6ème primaire au SPARHOH ;

- Proposer un concours d'arts graphiques aux écoles de l'entité ;

- Matinée "sportez-vous bien" visant à réintégrer l'éducation au Fair-Play dans la formation scolaire des jeunes ;

Axe CITOYENNETÉ :

- Découvrir une exposition photo urbaine sur le thème du Fair-Play ;

La tarification annuelle s'élèvera à 455€ pour les années 2025 - 2026 - 2027 et cette adhésion donne droit à :

- 2 banderoles en feutrine "Le Fair-Play est un Sport" ;

- 1 témoin "Relais du Panathlon" ;

- L'ensemble des outils informatiques créé par le Panathlon (chartes, affiches, cahiers éducatifs,...) ;

- 1 voix à l'Assemblée Générale ;

- La présence d'un représentant du Panathlon lors de nos événements (mérites, salon des sports, journée sportive,...) ;

- La diffusion de nos informations relatives au sport Fair-Play au sein du réseau Panathlon ;

- Des informations concernant les activités de l'association, et de ce réseau ;

L'aide du service Frameries Sports permettra la mise en œuvre avec le Panathlon d'un programme triennal lors d'une rencontre de travail, en intégrant la réalisation des actions à mener sur l'entité de Frameries.

Madame van HOUT dit qu'il s'agit d'une prolongation, cela fait 12 ans de collaboration avec eux. Il s'agit de fair-play en dehors des terrains de sports. Il y a un axe sportif, un axe enseignement, un axe citoyenneté. Il s'agit d'un beau projet que le Collège souhaite reconduire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

d'autoriser la signature de la convention d'adhésion 2025-2027 au Panathlon Wallonie-Bruxelles.

La délibération requise est adoptée.

Subsides de promotion 2025

Chaque année, des subsides de promotion de l'enseignement fondamental, à raison de 9.125 €, sont prévus sur l'article budgétaire n° 72201/33201 « Subventions aux associations écoles libres/officielles ».

Les subsides sont calculés sur base de la population scolaire au 15 janvier.

Il est proposé au Pouvoir Organisateur de répartir les subsides octroyés aux Associations des écoles libres et officielles, de la façon suivante :

SUBVENTION SCOLAIRE 2025 - Nombre d'élèves au 15 janvier 2025						
IMPLANTATIONS	Maternel	Primaire	Total	Répartition en %	9.125,00 €	Répartition des subsides par groupe scolaire
Enseignement communal						
Calmette	63	125	188	10,57%	964,85 €	1.508,86 €
Champ Perdu	36	70	106	5,96%	544,01 €	
La Victoire	105	227	332	18,67%	1.703,88 €	1.703,88 €
La Libération	58	120	178	10,01%	913,53 €	1.272,78 €
Léo Collard	30	40	70	3,94%	359,25 €	
Centre	47	64	111	6,24%	569,67 €	1.159,87 €
Sars-la-Bruyère	34	57	91	5,12%	467,03 €	
Joseph Wauters	24	0	24	1,35%	123,17 €	
Enseignement libre						
St Joseph	76	176	252	14,17%	1.293,31 €	1.293,31 €
Eugies (Sacré-cœur)	56	115	171	9,62%	877,60 €	877,60 €
Sainte-Waudru	55	114	169	9,51%	867,34 €	1.308,70 €
Rue Libération	0	42	42	2,36%	215,55 €	
Rue des Sciences	26	18	44	2,47%	225,82 €	
TOTAL	610	1168	1778	100,00%	9.125,00 €	

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

Article unique :

D'accorder et d'octroyer les subsides aux Associations des écoles libres et officielles, sur base d'un budget de 9.125 € prévu à l'article budgétaire n° 72201/33201-2025 « Subventions aux associations écoles libres/officielles », comme suit :

IMPLANTATIONS	Répartition des subsides par groupe scolaire
Enseignement communal	
Calmette	1.508,86 €
Champ Perdu	
La Victoire	1.703,88 €
La Libération	1.272,78 €
Léo Collard	
Centre	1.159,87 €
Sars-la-Bruyère	
Joseph Wauters	
Enseignement libre	
St Joseph	1.293,31 €
Eugies (Sacré-cœur)	877,60 €
Sainte-Waudru	1.308,70 €
Rue Libération	
Rue des Sciences	
TOTAL	

La délibération requise est adoptée.

Approbation du Budget communal 2025- Information

Le budget 2025 voté par le Conseil communal, en séance du 27 janvier 2025, a été approuvé en date du 26 février 2025 par le Gouvernement wallon.

Le budget est réformé pour les articles suivants :

Service ordinaire :

- l'article 351/99801 : Utilisation des provisions pour risques et charges : 279 822,94 € au lieu de 98 822,94 € soit une augmentation de 181 000,00 €

- l'article 83101/99801 : Utilisation des provisions pour risques et charges : 459 000,00 € au lieu de 640 000,00 € soit une diminution de 181 000,00 €
Cette décision de tutelle doit, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, être communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique : De prendre connaissance de l'approbation par la tutelle du budget 2025 avec réformation.

La délibération requise est adoptée.

CPAS - Budget 2025

Le CPAS présente son budget 2025. Il a été arrêté par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 10 février 2025.

L'intervention communale y est de 4.912.631,79 € et correspond au montant budgété par la commune.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur le Président du CPAS.

Monsieur RIFAUT, avant toute chose, tient à remercier l'ensemble des services du CPAS pour leur travail rigoureux dans l'élaboration de ce budget. Leur engagement quotidien est indispensable pour assurer la continuité et la qualité des services à destination de nos citoyens les plus fragiles et c'est grâce aux services s'il peut présenter ce budget aujourd'hui.

Ensuite, tout comme pour le budget de la commune, le budget initial du CPAS est avant tout un budget technique, dont l'objectif premier est d'assurer le bon fonctionnement des services et de garantir la continuité des actions engagées. Il s'agit d'un cadre financier qui permet à notre institution de remplir ses missions essentielles auprès des citoyens, en attendant la prochaine modification budgétaire où nous pourrions y intégrer les choix et priorités politiques de la nouvelle équipe.

A l'ordinaire, Pour l'année 2025, le budget du CPAS s'élève à 41.777.339,65 euros et est à l'équilibre. Il reflète une gestion rigoureuse et responsable, dans un contexte où les défis sociaux et économiques sont de plus en plus nombreux. Ce budget témoigne de notre volonté de maintenir un haut niveau de service pour les bénéficiaires, tout en veillant à la maîtrise des dépenses.

Les dépenses du CPAS enregistrent une augmentation de 1,63% (+672.122,84 euros) par rapport au budget initial 2024. Toutefois, par rapport à la modification budgétaire 2024, elles diminuent de 0,94% (-397.526,95 euros).

Les dépenses de personnel, qui représentent près de 49,4% du budget total, connaissent une augmentation de 3,25% par rapport à la MB 2024. Cette hausse est principalement due à l'indexation des salaires de 2% en mars 2025, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'échelle IFIC 11+RW pour les aides-soignantes des maisons de repos, qui entraîne un ajustement des rémunérations dans ces structures. Par ailleurs, nous avons intégré plusieurs mouvements de personnel, avec des départs à la pension, des remplacements stratégiques et des prolongations de contrats, notamment pour le service social et l'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA).

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse modérée de 1,1% (+41.507,12 euros par rapport à la MB 2024). Cette évolution modérée des dépenses de fonctionnement est le fruit d'une réduction des frais énergétiques - évalués par l'intercommunale CENEO qui nous fournit les prévisions - et une optimisation de la facturation des médicaments et soins en maisons de repos.

Enfin, les dépenses liées à la dette sont en baisse de 6,67%. Cette baisse n'est pas liée à l'abandon de projets, parce qu'on a remis la continuité de projets tels que les appartements mais c'est simplement parce que les taux d'intérêt ont baissé de pratiquement 1%.

En parallèle, les recettes du CPAS évoluent en cohérence avec ces ajustements. Elles sont en augmentation de 1,63% par rapport au BI 2024, mais en diminution de 0,94% par rapport à la MB 2024. Nous notons une hausse des recettes de prestations (+19,85% par rapport à la MB 2024), notamment grâce aux revenus issus des maisons de repos avec le nouveau système de facturation et l'inscription du crédit spécial de recette (en gros, nos recettes de prestations - technique de mise à l'équilibre budgétaire - subterfuge technique).

L'intervention communale, qui s'établit à 4.912.631,79 euros, est en diminution de 227.200 euros par rapport à la MB 2024 et surtout de 330.000€ pour l'année 2025 par rapport aux prévisions établies dans le cadre du plan de gestion approuvé par le Conseil Communal et le Conseil du CPAS. Cette baisse est rendue possible grâce à l'utilisation prudente des provisions pour risques et charges, garantissant ainsi une moindre dépendance financière du CPAS vis-à-vis de la commune.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, il est également à l'équilibre et il repose sur une combinaison de financements par fonds propres, subventions et emprunts, selon la nature des investissements. Certains projets s'inscrivent dans la continuité des décisions prises sous la précédente mandature, tandis que d'autres s'intègrent dans des programmes régionaux.

Au niveau des investissements en exercice antérieur, une dépense de 100.000 euros a été prévue pour l'achat et l'installation d'habitats modulaires à destination sociale. Cet investissement s'inscrit dans l'appel à projets « Territoire Zéro Sans-Abrisme » lancé par la Région wallonne et pour lequel le CPAS a reçu une réponse positive. Grâce à ce financement régional, aucun emprunt ne sera contracté, et les habitats

modulaires ont pu être acquis en fin d'année 2024. Il reste à réaliser les travaux d'installation et de préparation des terrains (impétrants, fondations), qui sont intégrés dans le budget 2025.

Pour les investissements à l'exercice propre,

Le CPAS a inscrit plusieurs investissements majeurs dans ce budget, qui répondent à des priorités bien définies : le bien-être des résidents et du personnel, le développement du logement social, la modernisation des infrastructures et la transition énergétique.

Dans ces investissements, il y a notamment des dépenses afin d'améliorer l'accueil et des conditions de vie des Seniors avec l'achat d'un vélo de rééducation pour la kinésithérapie en maison de repos (6.500€), l'acquisition de matelas pour lits bariatriques (8.000€) et l'acquisition de mobilier de chambre pour la MRPA « Les Bosquets » (30.000€).

Ils ont également un projet ambitieux avec l'achat de 6 appartements destinés aux publics fragilisés dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie (1.500.000€) où on s'appuie sur une subvention du Gouvernement wallon de 1.268.000 euros, laissant un solde de 232.000 euros à financer par emprunt. Ce projet est considéré comme un investissement rentable, puisque les revenus issus des loyers permettront de couvrir les charges liées à l'emprunt.

Ils souhaitent également moderniser des équipements et infrastructures du CPAS afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et la qualité des équipements mis à disposition dans ses différents services avec l'Acquisition de nouveaux chariots chauffants pour la MRS « Les Écureuils » et « Les Bosquets » ou l'Achat de matériel informatique et remplacement de serveurs : 35.000€

Au niveau du développement durable et de l'entretien des bâtiments, ils sont conscients des enjeux environnementaux, c'est pourquoi le CPAS inscrit plusieurs investissements en faveur du développement durable et de l'efficacité énergétique avec notamment l'Acquisition et l'installation d'abris à vélos (12.000€), l'Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (20.000€) ou encore l'Étude et les travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise en conformité aux normes incendie du bâtiment administratif : 1.800.000€

Alors, comme Monsieur RIFAUT le disait, ce budget initial est avant tout un budget de transition et de gestion, permettant à l'institution de fonctionner efficacement et de répondre aux besoins immédiats. Cependant, il ne constitue qu'une première étape. Le budget politique, qui reflètera les nouvelles orientations stratégiques, sera présenté lors de la prochaine modification budgétaire. Cette étape sera l'occasion d'intégrer de nouvelles priorités, d'adapter nos actions aux évolutions socio-économiques et de renforcer les dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires. Avant de conclure son intervention, il tient à remercier une fois de plus l'ensemble des services du CPAS pour leur travail rigoureux dans l'élaboration de ce budget. Il remercie ensuite l'assemble pour son attention et reste à disposition pour toute question ou remarque.

Monsieur CAUDRON prend la parole.

Il ne va pas se lancer ce soir dans une bataille de chiffres. Un budget est un exercice complexe, et il tient d'ailleurs à remercier sincèrement, au nom du groupe PS, l'ensemble du personnel du CPAS et de la Commune qui a contribué à sa rédaction – *ils se reconnaîtront*.

Le budget présenté ici est, dans ses grandes lignes, une reconduction du précédent, un budget technique. Il ne s'agit donc pas de contester ligne par ligne les montants alloués, mais plutôt de partager une inquiétude plus large : celle d'un avenir qui semble de plus en plus incertain... et, peut-être, d'un manque de vision à moyen, voire long terme qui se manifeste déjà par une diminution de l'intervention communale dans le transfert vers le CPAS.

Car au-delà des colonnes Excel, il y a une réalité sociale bien plus lourde, qui s'assombrit jour après jour. Les CPAS sont des remparts contre la précarité. Et cette précarité, elle est bien là. Il l'a vue, au cours des quatre années où il a siégé au comité spécial de l'aide sociale.

Aujourd'hui, il n'est pas rare que des personnes qui travaillent, avec deux revenus, doivent solliciter le CPAS pour payer leurs factures, se chauffer, s'alimenter, ou même assurer l'éducation de leurs enfants.

Et demain ?

On nous annonce l'arrivée potentielle de près de 400 nouvelles personnes qui viendraient, en plus des actuelles, solliciter un revenu d'intégration sociale. Des millions d'euros en perspective. Des suppressions de statuts – comme celui d'artiste – décidées à d'autres niveaux de pouvoir, vont encore rediriger vers les CPAS des personnes en difficulté.

Lorsqu'on soutient des politiques à un niveau, on doit aussi être prêt à en assumer les conséquences à un autre niveau. Et dans ce cas-ci, les décisions prises au fédéral appellent des réponses concrètes ici, au niveau local.

Ajoutons à cela une augmentation vertigineuse du coût de la vie. Monsieur CAUDRON prend un exemple personnel, mais parlant : sa facture d'électricité, le prix du kWh, a triplé en deux ans. L'inflation pèse lourdement sur les ménages, et elle n'épargne personne – certainement pas les Framerois.

Tout cela est bien réel. Ce ne sont pas de simples projections : les signaux sont déjà là. Et si nous attendons qu'ils deviennent des urgences, il sera trop tard pour réagir efficacement.

La grève de ce jour en est un autre symptôme. Elle n'est pas anodine. Elle dit quelque chose. Elle exprime un malaise profond au sein de notre société, une inquiétude qui peut très vite se transformer en colère.

Et pourtant, ce que nous voyons dans ce budget, c'est une logique de gestion, pas une véritable dynamique de projection.

Où est l'anticipation pour répondre à ce mal-être croissant ?

Me direz-vous : « Laissez-nous le temps ». Bien entendu.

Mais comme le disait Louis XIV : gouverner, c'est prévoir.

Et lorsqu'on porte une ambition pour une commune, on ne peut pas se permettre d'être attentiste.

Parallèlement à ce manque d'anticipation, il faut aussi poser la question du soutien aux équipes de terrain. Il a lu que les conditions de travail allaient être améliorées. C'est positif. Mais la charge de travail, elle, va continuer à augmenter. Et comme cela a été dit en commission, les absences, les temps partiels, les 4/5e... ne sont pas toujours remplacés. 4 CDD n'ont pas été récemment renouvelés. Le risque de burn-out est bien réel. Et il doit nous alerter.

Plus largement, la question essentielle est simple :

Comment ce budget prépare-t-il l'avenir ?

Les besoins sociaux vont croître. Nous le savons. Alors, où sont les réponses à ces défis ?

Pour l'heure, il ne les voit pas. Et cela l'inquiète. Cela nous inquiète.

On ne peut pas faire avancer une commune en laissant une partie de sa population sur le bord du chemin.

Ce budget donne le sentiment d'un CPAS qui gère l'existant. C'est utile. Le travail de stabilisation accompli jusqu'ici a permis de garder une forme d'équilibre. Mais aujourd'hui, nous devons franchir une nouvelle étape.

Nous devons anticiper, évoluer, et investir dans la solidarité de demain.

Nous devons continuer à faire du CPAS une institution forte, réactive, humaine.

Cela suppose une vision politique claire et des choix budgétaires assumés.

Ce soir, il regrette de dire que ses inquiétudes, à la lecture de ce budget, de ce qui est dit, ne se sont pas dissipées.

Monsieur RIFAUT répond qu'il y a des choses que l'on ne peut prévoir mais il faut y faire face. A l'heure actuelle, aucun texte n'est sorti, il faut attendre de voir ce que le fédéral va sortir, une enveloppe est prévue mais la façon dont elle va être repartagée n'est pas encore connue. En ce qui concerne les emplois non renouvelés, il y a des personnes qui prennent un mi-temps médical ou autre, il y a des personnes qui passent en 4/5... Il y a une volonté de synergie entre la Commune et le CPAS et il n'est pas nécessaire d'engager à ce niveau. Les services travaillent pour mieux anticiper les choses mais cela ne pouvait pas sortir dans un budget qui était prévu depuis plusieurs mois car les choses ont changé, les Ministres ont fait des déclarations et le scénario s'affine, même si les choses ne sont balisées que dans les grandes lignes.

Monsieur MALOU dit que l'on se retranche sur le fait que les textes ne sont pas encore sortis mais il faut prévoir. Ce matin, il y avait des centaines de personnes dans la rue. Il est clair que la période de chômage, ce sera deux ans et donc on sait qu'à Frameries, ce sera 400 personnes qui vont se retrouver au CPAS, précisément, on ne sait pas le dire mais c'est la réalité. Les gens ont besoin de savoir à quelle sauce ils vont être mangés et il faut savoir si le CPAS pourra les aider. Monsieur DUPONT a développé le CPAS à l'époque. Le CPAS travaille très bien et est dynamique. Il suppose qu'il a des discussions, et il faut anticiper.

Monsieur le Bourgmestre répond en disant que tout le monde partage cette inquiétude sur les charges qui sont reportées sur le dos des communes. La demande que le collège porte avec l'ensemble du Conseil communal, pour tous les Gouvernements et pour toutes les époques, celle-ci, les précédentes et celles à venir

est de financer les missions transférées. Il précise que cela fait des années que le Fédéral remet des charges sur les communes. L'objectif des manifestants est dire qu'ils veulent une influence sur ce qui va se passer et c'est tout à fait légitime. Ce qui va compter à la fin, c'est effectivement ce qui va être fait. Quand il regarde ce qui s'est passé avec Elio DI RUPO, ce sont des milliers de chômeurs qui ont été exclus. Suite à l'arrêté royal de 2012, les mesures prises, pour prendre leurs effets ont mis 3 ans. A quel moment la majorité de l'époque a mis quelque chose au budget ? Elle a attendu la MB n°4 pour venir avec une adaptation des montants. Cela ne sert donc à rien de dire que la nouvelle majorité n'anticipe pas. Par contre, il faut qu'il y ait des moyens. Pour l'instant, il y a deux provisions, et la majorité a fait ce qui a été fait en 2022 par l'ancienne majorité, c'est-à-dire reprendre une partie non dépensée par le CPAS. Il reste donc une provision pour la cotisation de responsabilisation pension supérieure à 500.000 € alors que les projections considèrent qu'on ne devra pas en payer dans les prochaines années. Monsieur le Bourgmestre remercie ensuite le CPAS. Les agents et les conseillers sont moins visibles mais font un travail essentiel qu'il faut remercier car ils s'occupent des plus faibles. Concernant les remplacements, rien n'a été fait de plus que ce qui était fait depuis toujours. Si chaque fois qu'il y a un statutaire malade, on essaie d'engager des temps partiels, cela va coûter deux fois plus cher, parce que nous payons à 100% les salaires. Pour les contractuels, le salaire garanti est pris en charge pendant un mois, il faut donc attendre que la personne tombe sur la mutuelle pour que les équipes soient soulagées. Monsieur le Bourgmestre ajoute que ce soir, il va y avoir des nominations et qu'ils se sont battus pour cela et cela a un coût. Il a pu obtenir 4 nominations.

Monsieur MALOU, par rapport à la réaction de Monsieur le Bourgmestre, veut dire qu'il parle toujours du passé, que les réactions sont toujours les mêmes de leur part. il ajoute que l'ancienne majorité aussi a vécu ces aspects là et ils les ont toujours maîtrisés aussi, ils ont toujours fait ce travail-là également. Il ne demande pas aujourd'hui d'injecter des moyens financiers en plus au CPAS car ce n'est pas possible. Il demande juste une garantie de savoir comment le CPAS va travailler pour remettre les gens à l'emploi. Car il s'agira peut-être de 400 personnes qui vont venir chercher le RIS. Donc il faut des garanties et il faut savoir comment la majorité va réfléchir les choses et comment elle va fonctionner.

Monsieur le Bourgmestre répond que la Direction générale travaille déjà aujourd'hui sur ces projections. Ils essaient de faire différentes synergies pour anticiper les choses mais ils ne savent pas aller plus loin pour l'instant. Si demain, le Fédéral dit qu'il prend 50% des charges sur la police et les pompiers, cela ferait un sacré bol d'air. Aujourd'hui, il s'agit d'une situation compliquée et il faut attendre les mesures qui vont encore tomber. Il faut donc attendre d'avoir les chiffres réels, il n'est pas possible d'anticiper même si les équipes ont déjà commencé le travail en faisant des projections. Concernant IRSIA, il veut en parler, il y a deux ans, dans l'opposition, il a contesté mais cela a été re prolongé sans essayer de revoir les conditions donc aujourd'hui, il y a un déficit. Il faut savoir qu'IRSIA est payée +/- 360.000 € pour 24 places alors que l'on paie à Frameries 135.000 € pour 49 places. Monsieur le Bourgmestre veut bien être solidaire mais il veut être sûr que cela soit juste et soutenable pour les finances communales.

Monsieur MALOU dit que par rapport à IRSIA, on est plus dans le même sujet car IRSIA, ce n'est pas que les crèches mais c'est aussi une entreprise de travail adapté.

Aujourd'hui, par rapport au CPAS, Monsieur MALOU demande de savoir comment ils vont travailler car il y a aussi la santé mentale qui est un réel problème. Il y a en effet actuellement beaucoup de personnes qui ont des soucis de santé mentale. Il n'y a rien non plus à ce sujet-là dans le budget, pourtant c'est une chose qui peut être anticipée. L'opposition ne va donc pas voter pour ce budget mais va s'abstenir.

Monsieur RIFAUT dit que ce budget est prévu depuis des mois et des choses ont changé. Il rassure l'opposition. Il dit que les services sont déjà en train d'y travailler. Il faudra renforcer les services. En ce qui concerne la santé mentale, il dit que des choses sont déjà mises en place via la maison médicale.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'à L'IRSIA, aujourd'hui, ce ne sont que des crèches et plus l'entreprise de travail adapté et que par ailleurs, la santé mentale, ce n'est pas un problème qui date d'aujourd'hui mais de 2021 suite au Covid.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

PAR 14 VOTES "POUR" (BE FRAMERIES - MR&VOUS) ET 13 ABSTENTIONS (PS et Michel DELIGNE)

Article unique :

D'approuver le budget 2025 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Convention de maintenance sur le réseau pédestre et cycliste de la Maison du Tourisme de Mons

En séance du 18 janvier 2024, le collège communal a validé la nouvelle cartographie du réseau Vhello suite à la mise à jour de celui-ci.

En date du 25 février 2025, la Maison du Tourisme de la Région de Mons nous a transféré la convention de maintenance sur le réseau pédestre et cycliste.

Afin de procéder à la signature de cette convention, il convient de la présenter au conseil communal pour son approbation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,

J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1 :

D'adhérer à la convention ci-jointe et d'accepter les modalités de développement et d'entretien du réseau tels que précisés dans ladite convention.

Article 2 :

De désigner au sein de la commune une personne de contact qui aura le rôle "d'agent-relais" pour le projet:

Nom/Prénom: Persyn Mélanie

Fonction/Service: Employée service mobilité

Mail: mobilite@frameries.be

Numéro de téléphone: 065/611326

Article 3 :

De signaler à l'opérateur tout changement dans les personnes désignées à l'article 2 de la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Règlements complémentaires de circulation routière : mesures diverses

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter diverses mesures de circulation.

Le Collège propose au Conseil :

1. Rue de l'Amitié :

Mesure visant à :

- abroger le stationnement alterné semi-mensuel ;
- interdire le stationnement :

Du côté pair du n°28 à la rue de Fleignies,

Du côté impair du n° 41 à la rue Vandervelde.

2. Rue de la Victoire :

Mesure visant à interdire le stationnement du côté pair, le long du n°16, à l'opposé de l'accès à la batterie de garages jouxtant le n°17, sur une distance de 5 mètres.

3. Rue du Curé Malengreau :

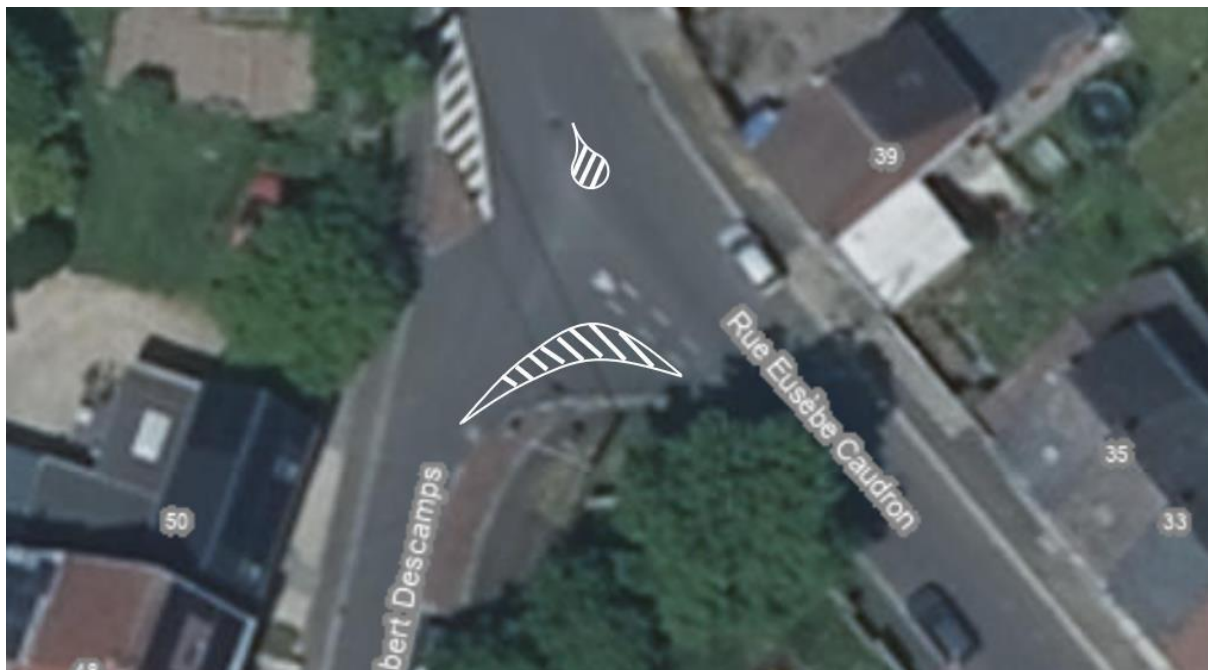
Mesure visant à établir un passage pour piétons à hauteur du n°11.

4. Rue Alfred Defuisseaux :

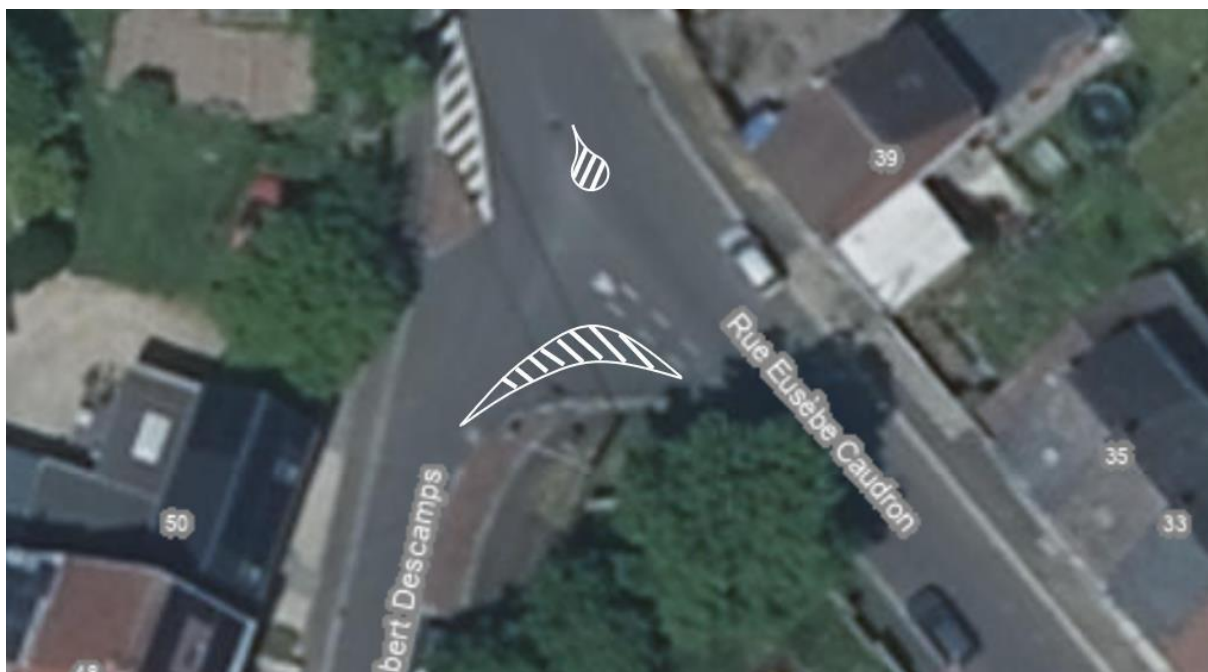
Mesure visant à établir des zones d'évitement striée triangulaires de 1x2 m, du côté pair, de part et d'autre du garage attenant au n°8.

5. Rue Eusèbe Caudron :

Mesure visant à établir un îlot central de type « goutte d'eau » à son débouché sur la rue du Dr G. Descamps.



6. Rue du Docteur Gilbert Descamps :
Mesure visant à établir une zone d'évitement striée en forme de demi-lune du côté impair, à son entrée côté rue E. Caudron.



7. Rue de la Bergerie :
Mesure visant à délimiter une bande de stationnement de 2 m au moins de largeur et terminée par une zone d'évitement striée triangulaire de 3x2 m sur la chaussée parallèlement au trottoir du côté pair entre la rue de l'Industrie et l'accès au n°128 de la rue de l'Industrie.

8. Rue du Bosquet :

Mesure visant à abroger la réservation du stationnement aux personnes handicapées existante du côté impair le long du n°17.

9. Rue Achille Urbain :

Mesure visant à :

- Établir des îlots directionnels à ses débouchés sur la rue de la Limite ;
- Diviser la chaussée en 2 bandes de circulation sur une distance de 20 mètres, à ses approches des îlots centraux ;
- Délimiter des bandes de stationnement de 2 m au moins de largeur sur la chaussée parallèlement au trottoir : du côté pair, du n°24 au n°48 et du côté impair du n°25 au n°49.

10. Rue Ovide Dieu :

Mesure visant à réserver le stationnement aux personnes handicapées du côté pair le long du n°68.

11. Rue de Saint Ghislain :

Mesure visant à établir un passage pour piétons à son entrée au départ de la rue Archimède.

12. Rue des Sœurs de la Providence :

Mesure visant à :

- Interdire le stationnement le long et du côté du pignon du n°77 de la rue des Dames, sur une distance de 17 mètres, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 16h30, ainsi que le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30 ;
- Abroger l'emplacement de stationnement réservé aux bus scolaires existant le long et du côté du pignon du n°77 de la rue des Dames ;
- Établir cinq emplacements de stationnement perpendiculairement à l'axe de la voirie, du côté du pignon du n°77 de la rue des Dames, sur le très large trottoir existant à hauteur du pignon du n°73 de la rue J. Bidez.



13. Rue des Saules :

Mesure visant à interdire le stationnement du côté impair sur 2x1,5 m, de part et d'autre du garage appartenant au n°1B.

14. Rue César Depaeppe :

Mesure visant à abroger la réservation du stationnement aux personnes handicapées existante du côté pair le long du n°2.

15. Rue de Quaregnon :

Mesure visant à interdire l'accès aux conducteurs de véhicules affectés au transport de choses dont la masse maximale autorisée dépasse 7,5 Tonnes, excepté pour la desserte locale, au départ de l'avenue du Champ de Bataille.

16. Rue de l'Usine :

Mesure visant à abroger l'organisation du stationnement en partie sur chaussée et en partie sur l'accotement de plain-pied réglementée, du côté pair, entre la rue de la Bergerie et le n°36.

Monsieur GOFFIN prend la parole et dit que certaines réponses reçues en commissions restent floues, et notamment en ce qui concerne la rue de l'Usine. La grande majorité des riverains sont contents et aujourd'hui, on leur impose d'autres choses. Il y a 2 voire 3 voitures par maison. Depuis 1972, ils ont réussi à gérer le stationnement et la proposition qui est faite aujourd'hui va à l'encontre des citoyens. Pour ce qui concerne la rue E. Caudron, il y a un problème de stationnement par rapport à la largeur de la rue.

Au niveau de la rue de Quaregnon, il s'agit d'une des portes d'entrée de Frameries. C'est la seule porte d'entrée qui est partagée avec Mons. Pourquoi n'y a-t-il donc pas eu de concertation avec Mons. On va renvoyer les camions vers la rue du Grand Trait et la rue de l'Usine. Quid de l'étude d'incidence pour préserver les riverains des vibrations. De plus, il n'y a pas de panneau de signalisation.

Monsieur DESPRETZ répond que concernant la rue de l'Usine, il y a un stationnement en épis ce qui empêche tous les PMR (par exemple : femmes enceintes, enfants en bas-âge) de circuler en toute sécurité sur les trottoirs. Il faut donc sécuriser les trottoirs. Il y a suffisamment de places en face et dans la rue perpendiculaire. Concernant la rue Caudron, il y a un marquage au sol qui pourra par la suite être matérialisé par quelque chose de concret. Il n'y a pas eu de victime pour le moment mais un riverain a dû remplacer son muret 3 fois. De plus, les citoyens peuvent marcher quelques mètres, ce n'est pas grave. Le code de la route doit être respecté pour un stationnement dans un carrefour. Pour ce qui concerne le point relatif à la rue de Quaregnon, le but c'est de suivre l'axiale boraine pour revenir vers la rue de l'Industrie. Les véhicules plus lourds vont être orientés en ce sens. Des contacts seront pris avec les sociétés qui gèrent les GPS afin de voir comment les diriger. Au niveau des services d'urgence et des TEC, cela ne pose aucun problème. La prochaine visite de l'Inspecteur de la mobilité aura lieu dans 3 mois. Il y a également des fissures dans les façades, en agissant de la sorte, en utilisant les grands axes, il y aura moins de trafic dans les petites rues et les dégâts seront limités.

Monsieur MALOU dit qu'ils sont allés à la rencontre des riverains de la rue de l'Usine et de la rue de Quaregnon aujourd'hui et que sa question reste de savoir, par rapport aux mesures, comment ils ont fonctionné pour interpellier les riverains et prendre ces différentes mesures. Comment les riverains ont-ils été contactés. Il faut concerter tout le monde et prendre la température et avoir les tenants et aboutissants.

Monsieur GOFFIN ajoute que dans la rue de l'Usine, au coin de la rue de la Bergerie, jusqu'au n° 40, c'est du gravier. En face, il y a un trottoir et c'est praticable. Monsieur DESPRETZ dit que le problème, c'est que les voitures viennent se garer entre les arbres et mettent les enfants en difficulté.

Monsieur MALOU demande pour la rue de Quaregnon s'il y aura un panneau de préavis stipulant la nouvelle mesure de circulation sur l'axiale qui permette cette déviation ?

Monsieur le Bourgmestre dit qu'ils ont terminé la procédure pour contacter ceux qui gèrent les GPS afin de leur signifier la situation et leur demander d'indiquer le passage par l'axiale boraine jusque-là rue de l'industrie. Ils vont prendre contact

avec les fournisseurs et vont leur expliquer. Il revient ensuite sur la rue de Quaregnon, c'est une dame qui lui a écrit par rapport aux camions et qu'il a juste transféré la demande aux services. Il veut être clair à ce sujet, à aucun moment, il n'y aura de favoritisme parce qu'il habite à la rue de Quaregnon. Il revient sur la petite placette à la rue Donaire qui a été réparée. Les gens ont dit que cela se faisait parce que Florence DEFOURNY habitait là alors qu'il s'agit d'une décision prise avant son arrivée.

Monsieur le Bourgmestre veut être clair, il veut être juste à l'égard de tout le monde. De plus, il faut tester les choses. L'essentiel des remarques qui reviennent, c'est la problématique du stationnement et il est très compliqué de trouver des solutions pratiques. Ils travaillent pour que l'intérêt général soit respecté.

Monsieur le Bourgmestre dit que la rue Jules Cousin est une rue qui pose vraiment problème aussi au niveau du stationnement. Il faudrait donner des autorisations car il y a 2 voire 3 voitures par maison. Est-ce que c'est la responsabilité des pouvoirs publics de trouver des places de parking pour tout le monde et mettre les gens en danger ? A un certain moment, il faudra assumer ce que l'on vise en premier, la sécurité ou le stationnement. Il ne veut pas que demain il y ait des accidents parce que le stationnement n'a pas été respecté. Si l'on veut avoir un vrai débat à ce niveau-là, Monsieur le Bourgmestre est d'accord. Les gens viennent à la permanence et il prend le temps de leur expliquer ce qui est possible ou non.

Monsieur DUPONT prend la parole et dit que lui aussi a eu à répondre à d'innombrables questions sur des situations telles que celles-là. Lorsqu'il était à la place de Monsieur le Bourgmestre, il était questionné à chaque conseil, il a également reçu une pétition par rapport à la rue Jules Cousin de la part d'un mandataire actuel. Chacun doit assumer pleinement lorsque l'on exerce une fonction publique, l'obligation qui est la leur en toute circonstance. Il faut considérer que l'intérêt général doit primer. L'agent constatateur allait mettre des PV et les journalistes lui ont posé des questions quant à savoir ce qui allait être fait. Il a dû expliquer la position du Collège Communal. Il a expliqué les règles qui s'appliquent au code de la route. Monsieur DUPONT n'a pas l'habitude de faire référence au passé, il remet simplement les pendules à l'heure. Il n'incrimine personne. Il se souvient d'un Conseil où Madame FONCK avait filmé Monsieur DRAUX lors de son intervention par rapport à la rue Jules Cousin. Il ajoute que tout le monde doit rester ferme et intransigeant sur la notion d'intérêt général.

Madame GENARD revient sur la rue Jules Cousin. Elle dit que c'est elle qui était venue avec la pétition. Il lui a été répondu que quelque chose allait être fait. Elle avait notamment demandé l'installation d'une caméra. Elle ajoute que dernièrement, une personne a pris un mur dans le tournant, elle roulait très vite, le mur est complètement cassé et la personne a perdu une roue.

Monsieur DUPONT répond qu'il ne prétend pas que les gens ne roulent pas vite dans certaines rues de la Commune. Il y a même des gens qui sont venus le voir prétendant que dans la rue Germain Hallez, on roulait à 120 km/h. Il faut donc objectiver les choses car il y a des gens qui roulent vite partout. Le fait que les gens disent qu'il faut mettre des radars, ce sont des choses que l'on entend régulièrement. Monsieur DUPONT avait également signalé que rien ne changerait concernant les

infractions au stationnement, il n'y a donc pas de favoritisme par rapport à la sécurité routière. De plus, cette rue est destinée à être rénovée et il a dit à l'époque que la question de sécurité serait un paramètre qui serait pris en compte.

Monsieur DELIGNE ajoute qu'il a habité la rue Jules Cousin et qu'il est vrai que le problème de vitesse existe réellement. Il y a le charroi des camions, des bus, les maisons tremblent et il y a aussi des problèmes de stationnement. Il n'aurait jamais laissé un de ses petits-enfants sortir sans les prendre par la main.

Monsieur le Bourgmestre dit que la priorité sera de refaire cette voirie en sachant que cela ne sera pas simple car l'assiette de l'espace est ce qu'elle est et il est impossible de repousser les maisons. Si les bus roulent trop vite, il faut le signaler à Monsieur DESPRETZ qui en fera le relais.

Monsieur GOFFIN dit que dans la rue de l'Usine ils ont le droit de stationner. Monsieur le Bourgmestre répond qu'il faut abroger car ce n'est pas légal parce que le traçage n'a jamais été effectué.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

A L'UNANIMITE POUR LES POINTS 1 A 15

ET PAR 15 VOTES "POUR" (BE FRAMERIES - MR&VOUS - M. DELIGNE) et 12 VOTES CONTRE (PS) pour les points 15 et 16 (rue de Quaregnon et rue de l'Usine)

Article unique :

De soumettre ces règlements de circulation routière à l'approbation du Ministre wallon des travaux publics :

1. Rue de l'Amitié :

Le stationnement alterné semi-mensuel est abrogé.

Le stationnement est interdit :

- Du côté pair du n°28 à la rue de Fleignies ;
- Du côté impair du n° 41 à la rue Vandervelde.

La mesure est matérialisée par des signaux E1 complétés des flèches de début de réglementation.

2. Rue de la Victoire :

Le stationnement est interdit du côté pair, le long du n°16, à l'opposé de l'accès à la batterie de garages jouxtant le n°17, sur une distance de 5 mètres.

La mesure est matérialisée par une ligne discontinue de couleur jaune tracée sur la bordure du trottoir.

3. Rue du Curé Malengreau :

Un passage pour piétons est établi à hauteur du n°11.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

4. Rue Alfred Defuisseaux :

Des zones d'évitement striée triangulaires de 1x2 m sont établies, du côté pair, de part et d'autre du garage attenant au n°8.

La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

5. Rue Eusèbe Caudron :

Un îlot central de type « goutte d'eau » est établi à son débouché sur la rue Dr G. Descamps.

La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

6. Rue du Docteur Gilbert Descamps :

Une zone d'évitement striée en forme de demi-lune est établie côté impair, à son entrée côté rue E. Caudron.

La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

7. Rue de la Bergerie :

Une bande de stationnement de 2 m au moins de largeur et terminée par une zone d'évitement striée triangulaire de 3x2 m est délimitée sur la chaussée parallèlement au trottoir du côté pair entre la rue de l'Industrie et l'accès au n°128 de la rue de l'Industrie.

La mesure est matérialisée par une large ligne continue de couleur blanche marquant le bord fictif de la chaussée, conformément à l'article 75.2. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

8. Rue du Bosquet :

La réservation du stationnement aux personnes handicapées existante du côté impair le long du n°17 est abrogée.

9. Rue Achille Urbain :

Des îlots directionnels sont établis à ses débouchés sur la rue de la Limite.

La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

La chaussée est divisée en 2 bandes de circulation sur une distance de 20 mètres, à ses approches des îlots centraux.

La mesure est matérialisée par le tracé de lignes blanches continues amorcées par trois traits discontinus.

Des bandes de stationnement de 2 m au moins de largeur sont délimitées sur la chaussée parallèlement au trottoir :

- Du côté pair, du n°24 au n°48 ;
- Du côté impair du n°25 au n°49.

La mesure est matérialisée par des larges lignes continues de couleur blanche marquant les bords fictifs de la chaussée, conformément à l'article 75.2. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

10. Rue Ovide Dieu :

Le stationnement est réservé aux personnes handicapées du côté pair le long du n°68.

La mesure est matérialisée par un signal E9a complété du pictogramme des personnes handicapées et d'une flèche de réglementation sur courte distance avec la mention "6 m".

11. Rue de Saint Ghislain :

Un passage pour piétons est établi à son entrée au départ de la rue Archimède.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

12. Rue des Sœurs de la Providence :

Le long et du côté du pignon du n°77 de la rue des Dames, sur une distance de 17 mètres, le stationnement est interdit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 16h30, ainsi que le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

La mesure est matérialisée par des signaux E1 complétés d'un panneau additionnel reprenant la mention "LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 7H30 A 8H30 ET DE 15H30 A 16H30, AINSI QUE LE MERCREDI DE 7H30 A 8H30 ET DE 11H30 A 12H30" et des flèches de début et de fin de réglementation.

Le long et du côté du pignon du n°77 de la rue des Dames, l'emplacement de stationnement réservé aux bus scolaires existant est abrogé.

Cinq emplacements de stationnement sont établis perpendiculairement à l'axe de la voirie, du côté du pignon du n°77 de la rue des Dames, sur le très large trottoir existant à hauteur du pignon du n°73 de la rue J. Bidez.

La mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche, conformément à l'article 77.5 de l'A.R. du 1er décembre 1975.

13. Rue des Saules :

Le stationnement est interdit du côté impair sur 2x1,5 m, de part et d'autre du garage attenant au n°1B

La mesure est matérialisée par des lignes discontinues de couleur jaune tracée sur la bordure du trottoir.

14. Rue César Depaepe :

La réservation du stationnement aux personnes handicapées existante du côté pair le long du n°2 est abrogée.

15. Rue de Quaregnon :

L'accès est interdit aux conducteurs de véhicules affectés au transport de choses dont la masse maximale autorisée dépasse 7,5 Tonnes, excepté pour la desserte locale, au départ de l'avenue du Champ de Bataille.

La mesure est matérialisée par des signaux C23 complétés de panneaux additionnels reprenant les mentions "+ 7,5 t" et "EXCEPTE DESSERTE LOCALE".

16. Rue de l'Usine :

L'organisation du stationnement en partie sur chaussée et en partie sur l'accotement de plain-pied réglementée, du côté pair, entre la rue de la Bergerie et le n°36 est abrogée.

La délibération requise est adoptée.

Opération de Développement Rural - accord de collaboration avec la FRW pour l'utilisation de la plateforme numérique participative

La Fondation rurale de Wallonie, accompagnant la Commune dans le cadre de son Opération de Développement rural, dispose d'une plateforme numérique de consultation des citoyens et propose de la mettre à disposition dans ce cadre. Cet outil, gratuit, permettra de consulter dans un premier temps les membres de la Commission Locale de Développement Rural avant de l'ouvrir au public pour recueillir les réactions sur les idées de projets.

Cette mise à disposition est conditionnée par la conclusion d'une convention entre la Commune et la FRW.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver la convention de collaboration pour l'utilisation de la plateforme numérique de la Fondation Rurale de Wallonie dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

La délibération requise est adoptée.

Rapport annuel de l'Opération de Développement Rural (ODR) - année 2024

Conformément à l'article 24 du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural, les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural.

Ce rapport doit être transmis pour le 31 mars au plus tard de chaque année. Il doit être accompagné de la délibération du conseil communal l'approuvant conformément à la circulaire du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des programmes de développement rural.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le rapport annuel 2024 de l'Opération de Développement Rural.

La délibération requise est adoptée.

Bibliothèque communale - Conseil de développement de la lecture

Dans le cadre du dossier de renouvellement de reconnaissance par le Ministère de la Culture, la bibliothèque communale renouvelle son Conseil de développement de la lecture.

Le Conseil de Développement de la Lecture est un organe qui permet la rencontre et met en relation bibliothèque, usagers et opérateurs du champ culturel, social et d'enseignement autour des enjeux de développement des pratiques de lecture sur le territoire.

Madame DEFOURNY dit qu'il s'agit d'un point pédagogique. La bibliothèque communale, en vertu du décret du 30/04/2009, tous les 5 ans est reconnue en qualité de bibliothèque publique. Dans ce cadre, là, la bibliothèque doit mettre en place un conseil de développement de la lecture qui doit réunir des acteurs de l'enseignement, socioprofessionnels, ... Il y a donc eu un appel à candidatures.

Une première réunion aura lieu cette semaine. Cet appel a été publique, c'est important car il faut que tous puissent s'investir. Il y a eu de chouettes candidatures, et toutes ont pu être reprises. Tous les secteurs ont été représentés.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il s'agit d'un bon projet qui met en valeur la bibliothèque.

Madame DEFOURNY ajoute qu'il y aura aussi des expositions et que tout le monde sera bienvenu.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre connaissance des candidatures au Conseil de Développement de la Lecture de la bibliothèque communale de Frameries.

Article 2 :

De désigner ces candidats comme membres effectifs du Conseil de Développement de la Lecture de la bibliothèque communale de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 27 janvier 2025. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS

1) Monsieur MALOU intervient par rapport à la Maison de l'Emploi.

Il a récemment entendu – sous toutes réserves – que la **Maison de l'Emploi** et l'**ALE de Frameries** pourraient être amenées à quitter leurs locaux actuels situés sur le site de **Lock'O**, en raison de l'**extension de l'entreprise Lebrun**.

Il souhaite dès lors interpeller le Collège communal afin d'obtenir des éclaircissements :

- Cette information est-elle confirmée ?
- Quelles seraient les conséquences concrètes pour ces deux structures ?
- Une solution de relogement est-elle à l'étude pour assurer la continuité et la proximité de leurs missions auprès de la population ?

Il est conscient que ce type de situation peut résulter de **décisions ou de dynamiques dépassant le seul cadre communal**. Pour autant, **il appartient au Collège de veiller à ce que ces services essentiels restent accessibles et puissent continuer à remplir pleinement leurs missions dans notre commune**.

En tant que **chef du groupe socialiste**, il souhaite exprimer toute sa **vigilance sur ce dossier**. Depuis des années, ils se sont collectivement engagés pour garantir à Frameries une présence forte d'**outils d'accompagnement à l'emploi**, indispensables pour de nombreux citoyens.

Il rappellera enfin que la **Déclaration de Politique Communale** met en avant l'importance de **maintenir des services publics de proximité**, notamment dans le domaine de l'emploi. Il est donc légitime de s'attendre à ce que cet engagement se reflète dans les actes concrets du Collège.

Il remercie d'avance pour les réponses et pour la transparence qui, il l'espère, entourera la gestion de ce dossier.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'ils en ont également été informés par des bruits de couloir et puis seulement par Lock'o. Néanmoins, ils ont laissé une certaine souplesse et disent qu'il est possible de laisser quelques mois de délai en attendant de trouver un autre bâtiment. Il ajoute que Lebrun va se développer à Frameries, cette société fait un chiffre d'affaires qui explose, c'est quelque chose de positif pour Frameries. Des contacts ont déjà été pris via Marc LENEL, Directeur Général adjoint afin de trouver des pistes car il faut un lieu adapté. Les recherches ont déjà commencé. De plus, chez Lock'o, le loyer est de 5.000 € par mois, il serait dès lors bien de pouvoir investir dans un bâtiment. Tout le monde est sur le pied de guerre pour trouver des solutions.

Par le Conseil :
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

V. FERREIRA RODRIGUES

E. DISABATO